

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL134

présenté par

M. Ciotti, M. Cattin, Mme Beauvais, M. Masson, M. Menuel, Mme Genevard, M. Lorion,
Mme Corneloup, Mme Meunier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Quentin, Mme Le Grip, M. Cordier,
Mme Valérie Boyer, M. Sermier, M. Hetzel, M. Ramadier, M. Kamardine, M. Minot,
M. Schellenberger, M. Di Filippo et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Suppression de l'ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020 portant adaptation de règles de
procédure pénale sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face
à l'épidémie de covid-19

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose la suppression de l'ordonnance portant adaptation des règles
applicables devant les juridictions pénales, qui a notamment permis la libération de plusieurs
milliers des détenus.